



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LAMBALLE

Par arrêté préfectoral du 30 août 2013, une enquête publique de 32 jours du 15 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus, est ouverte dans la commune de LAMBALLE, sur la demande présentée par la Société Rhoéginéenne de Travaux publics en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploitation et de l'extension de la carrière exploitée à LAMBALLE au lieu-dit « Les Tourelles ».

Les communes de LAMBALLE, ANDEL, MESLIN, et LANDEHEN sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site Internet de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de LAMBALLE, aux jours et heures habituelles d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LAMBALLE.

Sont désignés par M. le Président du Tribunal administratif, M. Raymond LE GOFF, directeur général de la Communauté de communes de Guingamp en retraite et M. Robert LEGAVRE, ingénieur en chef, directeur des services techniques de la Communauté de communes de Dinan en retraite respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de LAMBALLE, les :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| - mardi 15 octobre 2013 | de 9H00 à 12H00 |
| - samedi 26 octobre 2013 | de 9H00 à 12H00 |
| - mercredi 30 octobre 2013 | de 9H00 à 12H00 |
| - jeudi 7 novembre 2013 | de 14H00 à 12H00 |
| - vendredi 15 novembre 2013 | de 14H00 à 17H00 |

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie de LAMBALLE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.